

ANNEXES

SISA - RECAPITULATIF DES FORMALITES A ACCOMPLIR

SISA À CAPITAL FIXE		SISA À CAPITAL VARIABLE (SCV)		
Formalités à la création	Formalités en cas d'entrées et/ou de sorties	Formalités à la création d'une SCV	Formalités pour devenir SCV	Formalités en cas d'entrées et / ou de sorties (dans la fourchette du capital)
Rédaction de statuts	Modification des statuts, à l'unanimité des associés (dans le cadre d'une assemblée générale extraordinaire) pour chaque entrée et sortie d'associé, sauf clause contraire prévue aux statuts	Rédaction de statuts prévoyant le capital minimum et le capital maximum autorisés	Modification des statuts, à l'unanimité des associés (dans le cadre d'une assemblée générale extraordinaire) pour insérer une clause de variabilité de capital à insérer dans les statuts (prévoyant le capital minimum et le capital maximum autorisés)	Sans formalité
Une fois le capital intégralement souscrit, les modalités de la libération des apports* -immédiate ou échelonnée- sont définies statutairement	Modalités de libération -immédiate ou échelonnée- de l'apport* de l'associé entrant, définies statutairement	Une fois le capital intégralement souscrit, libération des apports* à hauteur de 1/10 du capital social, <i>a minima</i>	Une fois le capital intégralement souscrit, libération des apports* à hauteur de 1/10 du capital social, <i>a minima</i>	Modalités de libération -immédiate ou échelonnée- de l'apport* de l'associé entrant, définies statutairement
Avis de la création de la société dans un journal d'annonces légales*	Avis, dans un journal d'annonces légales*, lors des changements d'associés (modification des statuts)	Avis de la création de la société dans un journal d'annonces légales*	Avis de la création de la société dans un journal d'annonces légales*	Avis, dans un journal d'annonces légales, de changement du représentant légal ou du gérant / Pas d'avis pour les changements des autres associés
Enregistrement des statuts au RCS	Enregistrement des statuts modifiés au RCS	Enregistrement des statuts au RCS	Enregistrement des statuts modifiés au RCS	Sans formalité
Déclaration de l'identité des associés au RCS	Déclaration modificative de l'identité des associés au RCS	Déclaration de l'identité des associés au RCS	Sans formalité	Déclaration modificative de l'identité des associés au RCS

PRINCIPAUX TEXTES DE REFERENCES

I / Code de la santé publique

Articles L. 4041-1 à L4041-7 et L. 4042-1 à L. 4042-3
Articles R. 4041-1 à R. 4041-5

II / Code de commerce

Articles L. 231-1 à L. 231-8
Article R. 210-4
Articles R.123-53, R. 123-54, R. 123-66, R. 123-105, R. 123-157, R. 123-161

III / Code civil

Articles 1845 à 1870-1

IV / Code général des impôts

Articles 635 à 638, 680, 825 et 849

V/ Bulletin officiel des finances publiques-impôts

BOI-ENR-AVS-20-10-20120912

VI / Comité National de Coordination du RCS

Avis n° 2013-35 du 17 décembre 2013

LEXIQUE

Apport en nature	Apport autre qu'un apport en numéraire, c'est-à-dire en argent, ou en industrie. L'apport en nature peut être un apport en bien meuble ou en bien immeuble.
Apport en industrie	Mise à disposition de l'associé, en faveur de la société, de son travail, de ses connaissances techniques ou de ses services.
Incorporation des réserves	Remontées du poste «réserves» sur le poste «capital social».
Libération des apports	Versement sur le compte bancaire de la société de la promesse d'apport en espèces faite préalablement par l'associé, à la société, par voie de bulletin de souscription.
Journal d'annonces légales	<p>Un journal d'annonces légales (JAL) et judiciaires est en droit français un périodique d'information habilité à collecter, recevoir et publier les annonces légales des sociétés commerciales et civiles.</p> <p>Tous les ans, dans chaque département est publiée par arrêté du représentant de l'État la liste des JAL (journaux d'information distribués dans les kiosques à journaux) habilités à publier officiellement les formalités de publicités.</p> <p>La publication d'une annonce légale ne peut se faire ailleurs que sur un JAL habilité pour le département de résidence du siège social de sa société.</p>
Responsabilité des associés	Dans les sociétés civiles, la responsabilité des associés est indéfinie mais non solidaire (proportionnelle à leur part dans le capital) sur l'ensemble de leurs biens personnels.